

COMMUNE DE FOURNEAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Fourneaux, dûment convoqué le 4 Décembre, s'est réuni en session ordinaire, en visio conférence, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

Présents en salle de conseil en mairie : Jean-François Neyrand, Jean-Claude De Hennezel, Michel Billet, Aurélie Chevron, Pascal Gouttenoire et Samuel Piot

Présents en visio conférence : Jean-Jacques Babe, Anne-Laure Langevin, Marise Girard, Jean-François Chetail, Myriam Couturier, Carole De La Salle, Isabelle Junet et Christian Villain

Pouvoir : Bernard Charmillon a donné pouvoir à Jean-Claude De Hennezel

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Aurélie Chevron est désignée comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Examen et approbation du PV du 20 Novembre 2020.
- 2 – Demandes de subvention 2021.
- 3 – Autonomie financière du budget assainissement.
- 4 – Participation au marché groupé d'électricité/gaz géré par le SIEL.
- 5 – Point sur le fonctionnement de la commune.
- 6 – Réflexion sur l'action à l'égard des aînés en fin d'année.
- 7 – Fixation des dates de conseils 2021.
- 8 – Questions diverses.

1 –EXAMEN ET APPROBATION DU PV DU 20 NOVEMBRE 2020

Après avoir reçu le projet de PV de la séance du 20 Novembre, et après avoir en avoir pris connaissance, les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Le PV sera affiché à la mairie

2 – DEMANDES DE SUBVENTION 2021

VOIRIE

Jean-François Neyrand rappelle que dans la réunion du 20 Novembre dernier, il avait évoqué des projets de réfection de voirie pouvant être réalisés en 2021. Le Conseil avait proposé l'étude de trois projets.

Jean-Claude De Hennezel, adjoint délégué, présente les devis reçus pour chacun des projets.

Après en avoir délibéré, et après avoir constaté que les ressources communales ne permettent pas de réaliser plusieurs projets simultanément, le Conseil décide par votes individuels sur appel nominatif de :

- retenir la réfection de la route Royale entre la route de Croizet et l'ancienne nationale, utilisée comme déviation poids lourds, pour un montant de **36 765.00 € HT soit 44 118.00 € TTC**.
- solliciter pour cette dépense une subvention départementale au taux de 60 % du montant HT.

AGRANDISSEMENT DU LOCAL DU CANTONNIER - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE

Jean-François Neyrand rappelle que dans la réunion du 20 Novembre dernier, avaient été évoqués les projets d'investissement 2021 qui pourraient être retenus au titre de l'enveloppe de solidarité. Le Conseil avait décidé de mettre la priorité sur l'aménagement du local du cantonnier par création d'un garage extérieur pour permettre le stationnement aisé du camion acquis l'an dernier. Cette extension libérant de l'espace dans le local technique permettra à terme l'aménagement de locaux sociaux pour le cantonnier.

Jean-Claude De Hennezel, adjoint délégué, présente les devis qui ont été transmis préalablement à chaque conseiller.

Après en avoir délibéré, par votes individuels sur appel nominatif, le Conseil décide à l'unanimité de :

- réaliser l'agrandissement du hangar avec réfection de la couverture du bâtiment existant. L'ensemble s'élève à **21 247.83 € HT et 25 497.40 € TTC** soit :

TERRASSEMENT : 1 186.25 € HT soit 1 423.50 € TTC

TOITURE : 14 894.53 € HT soit 17 873.44 € TTC

MACONNERIE EXTERIEURE : 5 167.05 € HT soit 6 200.46 € TTC

- solliciter pour cet investissement l'aide du département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Il est noté que les devis fournis pour ces deux opérations serviront à demander la subvention. Ils seront retravaillés au moment de la réalisation des travaux.

3 – AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Jean-François Neyrand rappelle que par décision du 26 mars 2010, le conseil municipal de Fourneaux a décidé de reprendre en gestion directe la gestion du réseau d'assainissement et de la station de traitement des eaux usées de Fourneaux. Cette décision faisait suite à l'échec d'un appel d'offre d'affermage pour ces installations : l'appel d'offre avait été déclaré infructueux car il n'y avait qu'une seule réponse à un prix sensiblement supérieur à celui en vigueur avant le renouvellement du marché.

En prenant la décision de gérer directement les installations d'assainissement collectif, la commune utilisait la faculté ouverte par un décret du 23 février 2001 qui organise la gestion en « régie » des services publics administratifs et des services publics industriels et commerciaux.

La gestion des installations d'assainissement est assimilée à un service public industriel et commercial SPIC.

Il existe plusieurs formes de régies. Fourneaux avait retenu la forme la plus simple, la régie à autonomie financière sans personnalité morale, dans la version simplifiée applicable aux communes de moins de 3500 habitants.

L'autonomie financière prévoit l'existence d'un budget autonome, et la commune de Fourneaux dispose d'un budget assainissement autonome sans transfert du budget général, et normalement l'identification des trésoreries résultant de la réalisation du budget général et du budget annexe assainissement.

Dans la pratique, l'administration des finances publiques qui gère la trésorerie des communes ne pouvait pas identifier les trésoreries. Près de 20 ans après la publication du décret de 2001, l'administration a mis en place les moyens d'appliquer le décret. Et l'administration demande aux communes de voter sans délai la séparation des trésoreries.

Pour information, la trésorerie globale de la commune est de l'ordre de 200 000 euros, dont 140 000 pour le budget principal et 60 000 pour le budget annexe assainissement.

Après discussions, par votes individuels sur appel nominatif, le conseil adopte à l'unanimité la position suivante :

Le conseil municipal réuni le 11 décembre 2020,

- après avoir rappelé que par décision du 26 mars 2010 la commune de Fourneaux a décidé de gérer directement le réseau d'assainissement et la station de traitement des eaux usées
- après avoir rappelé qu'en agissant ainsi la commune a fait application du décret du 23 février 2001 et créé une régie dotée de la seule autonomie financière selon les modalités prévues pour les communes de moins de 3 500 habitants, et après avoir rappelé que cette autonomie financière sous-entend l'identification de la trésorerie du budget autonome,
- après avoir rappelé que cette identification n'était pas faite par l'administration des finances publiques pour des raisons techniques

prend acte qu'à partir de 2021, la Trésorerie procédera à l'identification de la trésorerie du budget assainissement.

4 – PARTICIPATION AU MARCHE GROUPE D'ACHAT D'ELECTRICITE/GAZ GERE PAR LE SIEL

Jean François Neyrand indique que la commune n'a plus la possibilité de bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité et qu'elle doit procéder périodiquement à des mises en concurrence pour son approvisionnement électrique. Cette opération est complexe en raison de la multiplicité des sites alors que la consommation sur la plupart des sites reste limitée.

Le SIEL a pris l'initiative depuis plusieurs années de fédérer les collectivités du département pour procéder à la constitution d'un groupement d'achat d'énergie. Les membres du groupement bénéficient de l'effet de masse lié au cumul de leur besoin et des services du SIEL pour la réalisation de l'appel d'offre.

Aussi est-il proposé au conseil d'adhérer au groupement d'achat organisé par le SIEL.

Après cet exposé, et discussion, par votes individuels sur appel nominatif, le Conseil adopte à l'unanimité la décision suivante :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que l'adhésion d'un futur membre peut intervenir à tout moment.

CONSIDERANT les besoins de la commune pour l'achat d'énergie(s),

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

APPROUVE l'adhésion aux énergies suivantes

(1) cocher la case de(s) l'énergie(s) choisie(s) :

X Electricité	<input type="checkbox"/> Bois granulés
X Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Bois plaquettes

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies selon les modalités sus mentionnées ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

5 – POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

ENFANCE

Anne-Laure Lanvevin, adjoint délégué, rappelle le congé maternité de Coralie Lamure prévu le 3 Avril 2021.

Elle informe que ce congé risquerait fortement d'être avancé au début de l'année 2021.

La directrice de l'école, avec son expérience, souhaiterait que Typhen travaillant actuellement pour le compte de l'AFR, assure ce remplacement. Mr le Maire étudie la réglementation du personnel territorial pour qu'effectivement Typhen fasse ce remplacement et qu'un nouvel agent soit recruté par la commune pour assurer la vacance de poste à l'AFR.

VOIRIE-BATIMENTS

Jean-Claude De Hennezel, adjoint délégué, rappelle que Patrick Pion est arrêté jusqu'au 4 janvier.

A ce jour, aucune personne n'a été recrutée pour assurer son remplacement. Le travail de base est assuré par les élus :

Lavage avec la machine de la salle de l'an 9, relevé de la station, fourniture et distribution de sel dans les campagnes et suppression de la haie entre l'école et l'allée buissonnière.

Il est noté qu'une information concernant cette haie serait à donner à la prochaine réunion du Conseil d'Ecole

Si cet arrêt devait se prolonger en 2021, prévoir un recrutement en regardant la disponibilité des brigades vertes de la Copley et les heures dues par les cantonniers de Chirassimont et Machezal dans le cadre de la mutualisation qui vient d'être signée.

6 – REFLEXION SUR L'ACTON A L'EGARD DES AINES EN FIN D'ANNEE

Jean-François Neyrand ouvre la discussion sur la situation des aînés en cette fin d'année particulière.

Patricia a recensé cette année 74 personnes de + de 70 ans.

Après un tour de table, il est ressorti qu'en effet les personnes aiment bien se réunir autour d'une table mais compte tenu des conditions sanitaires, il sera envoyé à chacune, au seuil des fêtes un courrier de Monsieur le Maire auquel sera joint un dessin réalisé par les enfants des 2 écoles.

C'est aussi un privilège de sensibiliser les enfants aux séniors.

Jean-François Neyrand transmettra cette demande à chaque école en début de semaine.

7 – FIXATION DES DATES DE CONSEIL 2021

Sont notées à 20h30 : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre.

9 – QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL DES ENFANTS

Compte-tenu de la crise sanitaire, le Conseil des enfants est suspendu pour l'instant, comme le reste.

Relancer le sujet en janvier et réflexion sur un éventuel courrier qui pourrait être transmis aux derniers élus.

VOLETS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu l'état des volets au restaurant scolaire, ils ont été déposés.

Réflexion pour les substituer car les enfants sont dérangés par le soleil piquant pendant les repas.

VOIRIE AUX HORS

Pascal Gouttenoire évoque le problème du stationnement sur l'espace public au Horts.

L'idée d'identifier la place en lui donnant un nom permettrait de rappeler aux riverains que c'est un bien communal. Bonne idée retenue par tous.

HORLOGE ELECTRONIQUE DE L'EGLISE

Jean-Claude De Hennezel informe que la vieille horloge irréparable a été déposée.

La fourniture et la pose d'une horloge électronique a été réalisée assurant les sonneries horaires avec possibilité de coupure de nuit, de l'angélus et changement automatique des heures été/hiver.

GEL CHEZ LES COMMERCANTS

Question posée sur l'obligation des commerçant de mettre du gel à la disposition du public.

Pas de réponse légale à donner.

La séance est levée à 11H20